

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
En ar. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
En ar. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Juillet 1882.

PLANS

DE L'ANGLETERRE SUR L'ÉGYPTE.

Le Times, dans un article à sensation qui a ébranlé toute l'Europe, se charge de nous faire comprendre pourquoi l'amiral Seymour a bombardé Alexandrie et mis le pied sur la terre égyptienne.

C'est en vain, dit la feuille anglaise, que l'on refuse de tenir compte des changements qui se produiront dans la politique, si l'œuvre du rétablissement de l'ordre et de la répression de l'anarchie en Égypte incombe à l'Angleterre seule et est accomplie par elle seule, quelque coûteuse et quelque difficile que soit cette tâche.

Si, comme cela paraît inévitable, ajoute le journal de la Cité, si nous devons accomplir cette œuvre, le peuple anglais ne souffrira pas qu'une fois la tâche remplie et la dette payée, on lui dise de s'éloigner pour permettre au Sultan de reprendre son ancienne position.

Ni comme souverain, ni comme suzerain, nous n'avons aucun autre titre et en vertu d'aucune prétention, il n'y aura désormais place pour une influence ou une ingérence quelconque du Sultan en Égypte, puisqu'il a cyniquement abandonné les responsabilités de sa souveraineté à l'heure du danger.

En entreprenant la tâche de délivrer l'Égypte de l'anarchie, il est clair que l'Angleterre, agissant seule et sous sa propre responsabilité, acquerra et revendiquera un droit de contrôle pour l'avenir sur le pays qu'elle aura sauvé.

Ceux à qui cette perspective inspire de la répugnance ou de la méfiance, qu'ils soient politiques ou pachas ottomans, ont encore, à la onzième heure, la faculté de partager la peine et les risques de cette tâche et la faculté d'exercer, en raison de cette

coopération, une influence sur les événements.

» S'il laissent, malgré cela, s'échapper cette occasion qui s'offre à eux, il faudra qu'ils se soumettent aux conséquences de leur conduite et qu'il reconnaissent les réclamations de l'Angleterre, quelle que soit la forme de gouvernement qui prévaille en Égypte le jour où nous entreprendrons une guerre pour y rétablir l'ordre.

» Des engagements formels ont été pris par la diplomatie à une époque où la situation était toute différente; il est évident qu'ils doivent être annulés.

» L'établissement d'un gouvernement régulier en Égypte, sous la protection de la Grande-Bretagne, aplanirait les difficultés actuelles de la façon la plus convenable et la plus durable.

» Notre force navale prédominante et notre armée bien organisée, ayant derrière elles la puissance que donne la richesse et l'enthousiasme d'une nation au caractère élevé, assureront l'établissement en Égypte d'un gouvernement fort, sous la protection de l'Angleterre, pourvu que le ministère n'hésite pas à entrer dans la voie qui s'ouvre devant lui et dans laquelle il faudra qu'il entre tôt ou tard s'il reste à la tête des affaires de l'Angleterre.

D'après cet article d'une extrême gravité, dont on attribue la paternité à sir Charles Dilke, il était de la politique du Foreign-Office que l'Angleterre prit les devants sur toutes les autres puissances, et affirmât ainsi le rôle prépondérant qu'elle entendait s'attribuer. Ayant la première ouvert les hostilités, elle veut la première en tirer profit.

Ce n'est pas elle qui a réclamé, avant de tirer le canon, un mandat du concert européen. Si elle a accepté une Conférence, si elle a signé le fameux protocole de désintéressement, c'est sous la réserve expresse des cas de « force majeure » ; on les fait naître quand on en a besoin ! L'Angleterre en a trouvé un pour occuper Alexandrie.

Elle invite bien encore la Sublime-Porte, la France et l'Italie à intervenir avec elle ;

mais c'est avec l'espoir que la Porte refusera et que les deux autres puissances ne seront au feu que pour dépenser leur sang et leur or à son profit, mais non pour être admise au partage.

Ce n'est qu'un article de journal, dira-t-on. Cela est vrai. Mais le Times est le premier journal d'Angleterre et d'Europe; il exprime le sentiment général du peuple anglais, et l'on sait l'influence de l'opinion publique chez nos voisins sur la marche du gouvernement. Nous y voyons donc avec raison la tendance actuelle du cabinet britannique.

Le Times nous le déclare : « Des engagements formels ont été pris, dit-il, par la diplomatie, à une époque où la situation était toute différente ; il est évident qu'ils doivent être annulés. »

Ce qui est « évident » pour nous, après cet article du Times qui fait le tour de la presse, c'est que le Foreign-Office tend à faire de l'Égypte une terre anglaise.

Il n'est question pour l'heure que « d'un gouvernement régulier sous le protectorat de la Grande-Bretagne » ; mais on sait ce que signifie ce protectorat : c'est l'occupation militaire, suivie d'une administration complète, c'est-à-dire la domination entière du pays.

Qui s'opposera à ces projets ? Ce n'est pas le concert européen, c'est-à-dire les quatre puissances que mène M. de Bismark. Il est avéré aujourd'hui qu'il y a entente secrète entre Londres et Berlin.

L'Agence Havas a démenti, il y a deux jours, les négociations entamées pour l'inscription du grand-duché du Luxembourg dans l'empire allemand.

Ce démenti ne pouvait être pris au sérieux ; et en effet la France a publié la dépêche suivante qui lui a été adressée de Berlin même :

« Un journal italien a annoncé, il y a quelques jours, que l'Angleterre avait commencé son expédition en Égypte avec l'assentiment de M. de Bismark.

» Cette nouvelle est exacte : M. de Bismark a voulu s'assurer de cette façon un

appui à Londres pour le moment où il mettra à exécution ses projets sur le Luxembourg.

» On sait que le chancelier veut annexer cette province hollandaise à l'empire allemand. »

Nous ajouterons que la famille royale de Hollande met en vente les propriétés qu'elle possède dans le Luxembourg. Il y a bien dans cette liquidation, ce nous semble, une confirmation de la nouvelle.

Ce n'est donc pas l'Allemagne qui barrera à l'Angleterre le chemin de l'Égypte. Ce n'est pas la Russie non plus, puisqu'en 1854 l'empereur Nicolas l'offrait déjà à l'Angleterre, et puisque son petit-fils peut aujourd'hui trouver en Asie de larges compensations. Ce n'est pas l'Autriche-Hongrie, qui est absolument désintéressée dans cet arrangement.

Reste la France, qui est seule lésée, et qui sera sacrifiée par l'incurable sottise de son gouvernement.

Qu'on lise les renseignements sur la séance qu'a tenue la commission des crédits égyptiens. On verra que, pendant que la Grande-Bretagne se prépare à la conquête de l'Égypte, nos ministres sont occupés à fixer la petite bande de territoire que ne dépasseront pas nos troupes ! M. de Freycinet a dit que si nos soldats étaient attaqués, ils se défendraient (ô Prudhomme!) ; mais qu'ils ne s'éloigneraient pas à plus de deux kilomètres du canal !

Il faut bien laisser le champ libre à nos bons alliés, les Anglais !

L'ITALIE ET LA FRANCE.

Tout semble conspirer contre nous. Après l'article du Times que l'on vient de lire et qui démontre notre isolement, voici un autre article du *Peasiero*, organe séparatiste de Nice, que l'on ne pourra lire sans une douloureuse indignation :

« Dans ces dernières années, la France, soit par le moyen de la presse, soit par la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !!

PAR M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE IX.

(Suite.)

La jeune femme demeura donc seule à prodiguer au vieillard les soins les plus vigilants, les plus soutenus.

Le cerveau semblait atteint; ce ne fut qu'assez tard dans la journée que le docteur parut rassuré; mais Geneviève demeura debout la soirée et la nuit tout entière, effrayée de la responsabilité qui incomba à son isolement.

Ce fut alors qu'elle eut la pensée de télégraphier à Placiel Molins de venir l'aider dans sa tâche. Son cousin, peu habitué à recevoir de Geneviève des appels de ce genre, fut à la fois très-étonné, un peu inquiet et tout joyeux, en répondant, séance tenante, qu'il allait se mettre en route pour Fontenay.

Il partit, en effet, par le premier train et se trouva, d'assez bonne heure encore, dans la villa

morne, où Geneviève vint à lui les mains tendues. Dououreusement, il la contempla. Combien elle était changée!... toujours belle, mais pâlie, et comme écrasée par un secret chagrin.

— Que se passe-t-il donc? demanda-t-il, ma pauvre cousine, pour que la bonne fortune de vous être utile en quelque chose puisse m'advenir?...

Geneviève le mit au courant de la situation, ajoutant que les études médicales qu'il poursuivait et le dévouement dont elle le savait animé, lui seraient infiniment précieux dans son isolement lamentable.

Sans hésiter, il accepta le rôle qu'elle désignait à son affection, à ses lumières. Il prit place au chevet du malade, partagea en quelques points, discuta en quelques autres les avis du docteur Cottel, appliqua les médications adoptées et soulagea si profondément la jeune femme qu'elle put lui dire, le lendemain, en toute gratitude :

— Merci, Placiel ! quel service vous rendez à ma faiblesse, à mon inexpérience!... Mon fardeau, parfois, est si lourd!...

Il lui serra silencieusement la main, détournant la tête pour ne point lire, à leur insu, de tristes confidences, dans les grands yeux confiants, mélancoliquement ouverts de sa cousine.

La robuste constitution de M. Bourgeat triompha rapidement d'une si violente secousse. Le mieux s'affirma vite. Les facultés apparurent intactes. Une

de ses premières paroles fut une interrogation, faite sur le ton de la menace :

— Lucy ?

— Nous la cherchons encore, balbutia Geneviève, épouvantée de la colère qui lui sautait dans le regard du malade.

— Vous la cherchez?... qui la cherche ?

— Léon.

— Où la cherche-t-il ?

— En Italie.

— Niaiserie.

— Comment ? Pourquoi ?

— L'Italie est le pays où l'on va se marier... religieusement... pour échapper aux lois françaises.

— Eh bien?... puisque Lucy voulait échapper...

— Vous n'avez aucun jugement. La croyez-vous fille à tenir comme vous... qui êtes fanatique... aux mœurs de l'Église?...

— Mais... au Théâtre-Italien... Léon a trouvé une adresse à Venise...

— Fausse piste. Lucy est allée se marier dans un pays où la loi civile suffit.

— Vous supposez donc?...

— Allez la chercher en Angleterre.

— Je vais écrire à Léon.

— Vous perdez l'esprit.

— Pourtant...

— Avant que Léon ait reçu votre lettre...

— Je vais télégraphier.

— Avant qu'il soit revenu, Lucy gagne de l'avance.

— Alors, que faire ?

— Partir vous-même.

— Moi ?

— Sans doute.

— Et Jeannine ?

— Elle a sa nourrice, laquelle a bien suffi à l'élever, tandis que vous étiez, de longs mois, au lit.

— Aller en Angleterre?... moi?... Je n'oserai jamais, mon père.

— Pourquoi pas ? Vous êtes capable de voyager, j'imagine, aussi bien que toutes les femmes de votre âge.

— Je n'ai jamais quitté Paris...

— Mais vous baragouinez l'anglais, ce me semble.

— Un peu.

— Excellente chose. Allez faire votre valise.

— Ainsi, vous voulez que je vous laisse seule ?

— La cuisinière n'est point sotte : elle me soignera.

— Mais vous n'êtes pas guéri.

— Je ne le serai qu'en retrouvant la fille rebelle.

— Et si je ne la retrouve pas... me regretterez-vous pas d'avoir choisi une messagère si malhabile ?

— C'est vous qui regrettez d'avoir un service à nous rendre.

conduite de ses hommes d'Etat, a tout fait pour froisser les nations amies et ennemies. Elle a vu chaque jour augmenter davantage son impuissance, et il semblerait presque qu'elle a voulu se venger de cet amoindrissement évident de son prestige politique, par la malignité du langage et ses caprices.

Des heures difficiles viennent maintenant pour la France, et jusqu'ici aucune puissance ne lui tend la main. On peut dire que la haine contre la France est devenue aujourd'hui une mode; on ressent cette haine instinctivement, sans la raisonner, sans la comprendre. On hait les Français actuellement, comme on haïssait autrefois les disciples de Loyola; on les hait, en résumé, parce qu'on éprouve le besoin de les haïr. Et cet état des esprits, si regrettable qu'il puisse être, est la meilleure explication de la politique présente. Cette haine contre la France vaut plus, à elle seule, que mille Bismarks, quels que soient du reste les talents du chancelier pour parvenir à ce que cette haine se maintienne vivace et ne s'éteigne point.

Bon gré, mal gré, il faut reconnaître que le vent souffle tout autre que favorable à la France. Comment fera-t-elle pour sortir du guépier dans lequel elle se trouve? Si les soldats turcs, unis à ceux d'Arabi, passaient de l'Egypte dans la Tripolitaine, et que, de là, ils invitassent les Français à sortir d'Afrique, quelle puissance européenne viendrait au secours de la France? Qui voudrait combattre, au prix de son sang et par le moyen de la presse, pour maintenir à la France le fruit de ses usurpations?

Il nous paraît donc nécessaire de conclure que jamais, mieux qu'à présent, les circonstances n'ont été aussi propices à la Turquie pour reconquérir sa domination en Afrique, et à l'Allemagne et à l'Italie pour se venger des guerres que la France leur a fait subir dans le passé.

Ainsi, l'Angleterre se servira de nous pour ses besoins; l'Italie se montre pleine d'ingratitude; la Prusse nourrit bien quelques pensées noires contre nous; la Russie ne peut sentir notre République qui donne asile à tous les nihilistes; l'Autriche a assez à faire chez elle. Que nous reste-t-il donc dans le concert européen?

Rien, rien, rien!!! et l'avenir est noir. On dit que le gouvernement italien va poursuivre le *Pensiero* pour son article odieux contre la France.

Pauvre fiche de consolation, soyons-en certains!

Chronique générale.

SENAT. — Séance d'hier vendredi. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Labordère, ayant pour objet de modifier l'article 218 du code de justice militaire, en ce sens qu'il n'y aurait ni crime ni délit pour un militaire à refuser d'obéir à un ordre

dont l'exécution serait un acte qualifié crime par la loi.

La commission conclut au rejet de la prise en considération.

M. Labordère s'étonne d'avoir à défendre sa proposition devant le Sénat renouvelé et devenu républicain. La question qui se pose est celle-ci: l'obéissance militaire a-t-elle ou non une limite?

L'orateur pense qu'il n'y a pas de loi qui puisse prescrire la désobéissance aux lois. Il cite particulièrement l'opinion de M. Carnot et de M. Schœlcher.

L'orateur prétend qu'actuellement le soldat qui n'obéit pas à un ordre illégal est condamné en vertu de l'article 218 du code de justice militaire, et que, s'il obéit, il est condamné en vertu des articles 59 et 60 du code pénal.

Il est impossible de maintenir une pareille situation qui, selon lui, est immorale. Il faut faire disparaître l'équivoque d'une manière ou de l'autre.

Il termine en rappelant qu'en 1877 les hommes les plus éminents du parti républicain ont détourné les soldats de l'obéissance à leurs chefs.

M. le général Billot, ministre de la guerre, combat la proposition comme inutile, dangereuse et inopportune, comme ayant pour but de changer les rôles et de placer le contrôle en bas. Elle serait la ruine de l'armée. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Labordère insiste pour la prise en considération.

M. le général Chanzy combat la proposition, qui l'étonne, surtout venant d'un officier en activité de service. (Interruption à gauche. Tumulte prolongé.) Il votera contre la proposition.

La clôture est prononcée.

La prise en considération est rejetée par 212 voix contre 39, sur 234 votants. (Mouvements divers.)

Les dissentiments qui existaient depuis longtemps déjà dans le cabinet s'accroissent et menacent d'amener une crise ministérielle avant la séparation des Chambres.

Deux courants se manifestent dans le sein du ministère: l'un, dirigé par MM. Jules Ferry et Léon Say, est favorable à une politique d'intervention en Egypte; l'autre courant, suivi par MM. de Freycinet, Tirard, de Mahy, Cocheret et le général Billot, est absolument hostile à tout projet d'intervention.

Des discussions très-vives ont lieu chaque fois que le conseil se réunit, et M. Jules Ferry ne cache pas, dans un certain milieu, qu'il aura prochainement raison de la résistance de ses collègues et qu'il est prêt, en tout cas, à prendre la direction d'un nouveau cabinet.

D'autre part, on prête au Président de la République l'intention secrète de charger au contraire M. de Freycinet de la formation du nouveau ministère, si celui-ci est contraint de se retirer.

A défaut de nouvelles exactes, des bruits

de toute nature circulent sur la stabilité ministérielle et les projets que l'on prête aux divers ministres.

On dit que MM. de Freycinet, Varroy et le général Billot seraient d'avis de retirer la demande de crédits, mais que leurs collègues des finances, de l'instruction publique et de la marine s'y opposent formellement; de là l'intention de démission prêtée à M. de Freycinet.

La République française se demande pourquoi les choses vont mal en Orient. Après avoir mûrement réfléchi, elle a découvert deux causes: la première, — nous la connaissons déjà, — c'est que M. Gambetta n'est plus à la tête du gouvernement; la seconde cause est moins connue en général: c'est que nous vivons encore sous le régime du scrutin d'arrondissement! Nous n'inventons rien; ce point de vue original est développé dans un article qui s'étale à la première page du journal.

Les véritables causes de la guerre d'Egypte. — Lord Granville rejette toutes les responsabilités de la guerre en Egypte sur M. Gambetta et l'occupation tunisienne. Il affirme que sans la haine et le fanatisme soulevés par l'expédition tunisienne, il n'y aurait eu ni parti militaire ni parti national en Egypte, ce qui force aujourd'hui l'Angleterre à déclarer, malgré elle, la guerre à Arabi-Pacha.

M. Gambetta, pendant le deuil qui l'a conduit à Nice, s'est fait rendre compte télégraphiquement de tout ce qui se faisait au Parlement au sujet des affaires d'Egypte. Deux fois par séance, il avait une dépêche qui l'informait des moindres incidents de la Chambre. L'un de ses secrétaires, M. Auroux, avait été chargé de ce service de transmission.

On lit dans le *Progrès militaire*, à propos de l'expédition projetée:

« On commencera par une brigade d'infanterie de marine; on continuera par deux brigades empruntées à la Tunisie, et on finira forcément comme au Mexique par y envoyer quarante mille hommes. Quand on n'a à mettre en ligne que des effectifs comme ceux que le gouverneur de Paris a présentés à la revue de Longchamps, un pays qui a souci de sa sécurité ne se jette pas tête baissée dans une aventure dont le dénouement peut se produire ailleurs qu'au Caire. Les encouragements que l'Allemagne nous prodigue doivent être pour le gouvernement un salutaire avertissement. »

M. le Président de la République a reçu, en audience particulière, M. Vêrard de Sainte-Anne, administrateur-directeur de la Compagnie du chemin de fer à ciel ouvert, au détroit de la Manche.

Frappé de la précision et de l'importance des faits qui lui étaient exposés, le Président

de la République a chargé M. de Freycinet d'étudier de suite l'étude de cette question qui intéresse si vivement la France et qui est une préoccupation nationale.

L'Événement remarque qu'on ne peut empêcher de sourire quand on considère les changements que le temps amène chez les hommes:

« En 1870, MM. Léon Gambetta et Jules Ferry proposaient au Corps législatif le blissement de la mairie de Paris. »

« En 1882, les mêmes MM. Léon Gambetta et Jules Ferry combattaient cette restauration. »

L'Événement ajoute:

« Les futures élections générales à Paris auront pour platform la mairie centrale. De même que, dans les départements, on se ferait sur la question de la paix ou de la guerre. »

AFFAIRES D'EGYPTE.

Alexandrie, 27 juillet. Une grande activité règne ce matin dans les lignes d'Arabi; on croit que ses soldats élèvent des retranchements.

Les Anglais occuperont le fort de Mex, près de Mex, parce que des émissaires d'Arabi ont été vus dans les villages environnant ce fort; ils occuperont également un motif analogue, un fort qui domine toute longeant le lac Mareotis.

L'amiral Seymour, dans une lettre adressée au Khédive, dit que les Anglais ne nacent nullement la liberté et la religion l'Egypte, qu'ils veulent seulement rétablir l'autorité du Khédive et maîtriser la rébellion.

Alexandrie, 28 juillet. Le bombardement d'Aboukir a été ajourné.

Deux députés qui devaient venir du Caire avec Moubarek et qui furent retenus à Arabi sont attendus ici aujourd'hui.

On croit qu'ils sont porteurs de propositions de la part d'Arabi. Moubarek veut toujours, dit-on, croire à la possibilité d'un arrangement basé sur la soumission d'Arabi.

Ismaïlia, 28 juillet.

M. de Lesseps est revenu à Ismaïlia, suite d'un désaccord de la Compagnie avec les Anglais, qui n'observent pas les règlements de la Compagnie.

Londres, 27 juillet.

Le *Daily News* dit que la tendance nouvelle de la Turquie à s'associer aux vues de la Conférence n'influera nullement sur les dispositions arrêtées en vue des troupes anglaises.

Les soldats turcs n'en seront pas moins parfaitement accueillis lorsqu'ils arriveront sur les bords du Nil pour remplir les fonctions mentionnées dans la note identique.

En attendant, les troupes anglaises chercheront de l'avant comme si la Turquie

— Vous me jugez mal.
— Votre hésitation, vos objections vous trahissent.
— C'est que Léon vous a confié à mes soins et je redoute...
— Si Léon est votre maître, je suis le sien, moi. Où que je vous envoie, il n'a pas le droit de terrasser un blâme.
— Soit, je pars, puisque vous l'ordonnez.
Placial, demeuré muet pendant cette discussion rapide, s'approcha du vieillard.
— Acceptez-moi pour messager, monsieur, dit-il, à la place de ma cousine; j'espère que mon activité remplacera ce qui me manque sous le rapport de la connaissance de la langue.
Soulé par ses coussins, le coin des lèvres plissé par un sourire ironique, le vieillard enveloppa d'un regard méchant les deux cousins penchés vers lui.
— Je ne doute pas, fit-il d'une voix âpre, du plaisir singulier que vous auriez à être agréable à votre cousine Geneviève. Bien aveugle serait celui qui ne remarquerait pas le zèle de votre dévouement et la chaleur de votre amitié...
— Alors, monsieur, accordez-moi ce que je sollicite de votre confiance, interrompit Placial pour couper court à l'étrange façon dont cet homme indéchiffrable soulignait sa phrase à deux tranchants.

— Pardon, monsieur, reprit M. Bourgeal; ni Geneviève ni moi n'accepterions votre offre chevaleresque; il est des convenances qu'il faut savoir garder. Les affaires intimes de ma maison ne peuvent être remises à des mains étrangères.
— Placial n'est pas un étranger pour vous, s'écria la jeune femme, toujours entraînée par son besoin de vérité, de justice; il a veillé près de vous, avec moi, pendant les heures terribles que vous venez de traverser.
Le regard du vieillard se fit plus ironique encore.
— Ah! vraiment!... monsieur Molins a veillé avec vous... près de mon chevet? Voyez l'ingratitude que produit la fièvre, monsieur: si l'on ne m'avait averti de cette nouvelle marque de sympathie donnée à ma garde-malade, je courais risque de l'ignorer... et de priver mon fils, à son retour, du devoir de vous en remercier.
Sans saisir ce que ces paroles offraient de méchanceté mielleuse, Geneviève s'en sentit froissée; mais Placial, plus clairvoyant, ne lui laissa pas le temps de s'y appesantir.
— Ceci n'est rien, monsieur, et ne vaut pas un remerciement. Permettez-moi de vous être plus effectivement utile... et, muni de vos instructions, je me mettrai sur l'heure à la recherche de M. Bourgeal.
— Laquelle vous rirait au nez, monsieur Molins, si vous aviez la chance de la rencontrer. Qu'étes-

vous pour elle, je vous prie?... et de quelle autorité peseriez-vous sur ses décisions?
— Seulement de l'autorité dont vous pouvez m'investir, monsieur, par une lettre, par vos pleins pouvoirs.
— Allons donc!... Êtes-vous seulement majeur?...
— Oui, monsieur, mais ma cousine n'est point plus âgée.
— Oh! je sais... je sais que vous êtes deux compagnons de berceaux et de lisières!... mais Geneviève est la femme de Léon. Ce qu'on peut refuser net à un étranger, s'accorde, ou tout au moins se discute, en présence d'une belle-sœur.
— Réfléchissez pourtant, monsieur, qu'une jeune femme, seule dans Londres, sans protection, court des dangers...
— Elle s'adressera à notre consulat.
— Si je me permets d'insister, monsieur, c'est que la prudence me paraît nécessiter le retour de mon cousin Léon avant d'exposer Geneviève à des aventures de voyage.
— N'en prenez pas souci. Voici des explications bien longues.
— Et qui vous fatiguent, intervint Geneviève. Voyons, reposez-vous... voilà la fièvre qui vous reprend.
— Votre attitude suffirait à me la donner.
— J'obéis.

— C'est-à-dire que vous allez obéir. Vous prenez le temps!
Il étendit les bras avec explosion.
— Mais allez donc!... allez donc!... allez donc!... il vous faut être en route, je le veux.
Le docteur Cottel entra en ce moment.
Placial espérait trouver en lui un auxiliaire; il venait le réjouit visiblement; mais le malade, avec une volubilité singulière, développa sans cesse le projet dont il exigeait l'immédiate exécution.
Le docteur Cottel, qui l'écoutait dans la plus sérieuse attention, pesa probablement les raisons le plus à redouter, soit qu'on cédât, soit qu'on résistât aux volontés inflexibles de cet homme.
La résistance lui parut devoir présenter plus de dangers. On ne le consultait même pas, tant l'impétuosité du vieillard admettait mal une langueur quelconque dans ses affaires privées; on lui racontait un incident, voilà tout.
Et le seul récit des lenteurs apportées à sa volonté mettait à ses yeux blêmes l'ardeur d'une fièvre croissante.
CLAUDE DE CHANDREY.
(A suivre.)
Entre députés:
— Le ministère avait pourtant tout ce qu'il fallait pour faire voir le tour à la Chambre. D'abord, un Goblet.
— Oui, mais la mancade n'a pas passé.

ne fait part à personne de ses intentions.

Le Sultan a reçu de tous les ambassadeurs, sans exception, le conseil d'envoyer trente mille hommes en Égypte. Les explications du cabinet de Londres à Vienne et à Berlin ont convaincu le prince de Bismark et le comte Karnoly que l'Angleterre veut tout simplement s'emparer de l'Égypte sous la forme d'un protectorat et que M. de Freycinet ne risquera pas une guerre pour l'en empêcher.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Le Times revient sur son article relatif à l'établissement du protectorat anglais en Égypte.

Il n'est pas étonnant, dit-il, que la définition d'une politique forte et intelligible en Égypte soit tombée comme une douche sur le monde politique.

Nous avons le droit de rechercher ce qui résultera des efforts que nous faisons pour la délivrance et la régénération de l'Égypte au même temps que pour la restauration du monde politique.

Si l'on veut arriver à un règlement durable des affaires d'Égypte, il faudra l'appuyer sur quelque chose de plus stable et de plus solide que la chimérique autorité du Sultan ou la futile approbation du concert européen.

Si nous retournons à Alexandrie et au Caire, ce doit être avec l'intention de rétablir et de protéger le bien commun de l'Europe.

Il n'est possible de rétablir un gouvernement civilisé en Égypte qu'avec des garanties que ni le contrôle des deux puissances ni le concert européen ne sont capables de fournir.

Nous avons de fortes raisons de croire que nous un gouvernement semblable à celui que l'Angleterre a donné à l'Inde, l'Égypte verra se lever pour elle une nouvelle ère de prospérité, d'ordre et de civilisation. Et puisque nous avons entrepris de rétablir l'ordre dans ce pays, nul ne peut nous disputer le droit de prendre pour l'avenir des dispositions en vue du gouvernement de l'Égypte.

RUSSIE. — Armements de la Russie. — Les journaux de Londres publient des avis de Vienne, en date du 26, portant que le gouvernement turc a appris que la Russie concentrait des forces considérables dans le Caucase.

ALLEMAGNE. — Le chancelier allemand a promis à la Porte d'intervenir énergiquement si l'Angleterre veut occuper indéfiniment l'Égypte, mais il a posé cette condition sine qua non : c'est que le Sultan envoie des troupes.

ITALIE. — M. Mancini ne s'opposera en aucune façon à l'occupation anglaise de l'Égypte, ce qui crée un précédent de plus avec celui de la Tunisie, pour occuper plus tard la Tripolitaine. C'est en vue de cette éventualité que l'Italie fait des préparatifs de guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Saumur.

27 ET 29 AOUT 1882.

Premier jour de courses

Dimanche 27 août.

1^{er} Prix du Gouvernement (gentlemen) : 2,000 fr., donnés par l'État, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil. ; 4 ans, 74 kil. 1/2 ; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge ; une somme de 10,000 fr., 4 kil. ; 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements le mardi 8 août, avant quatre heures du soir.

res du soir. — Déclaration de forfait le mardi 22 août, avant quatre heures du soir.

2^e Poule de Hacks plate (gentlemen) : 500 fr., pour chevaux de toutes espèces, servant bonafide depuis le 4^{er} janvier 1882 de chevaux de chasse, d'arme ou de promenade, et n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Entrée : 50 fr. Le second recevra 150 fr. sur les entrées et le troisième retirera la sienne s'il y a plus de quatre partants. — Poids : demi-sang, 65 kil. ; pur sang, 72 kil. — Les chevaux ayant gagné une course publique prendront 3 kil. de surcharge. — Distance : 4,700 mètres environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 22 août, avant 6 heures du soir, chez M. E. Proust, 23, rue de Bordeaux, Saumur.

3^e Steeple-Chase militaire (1^{re} série) : **Un Objet d'art**, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur-sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 22 août, avant midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, Paris.

4^e Steeple-Chase militaire (2^e série) : **Un Objet d'art**, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. Les chevaux de pur-sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; de deux steeple-chases, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 22 août, avant midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, Paris.

5^e Steeple-Chase militaire (1^{re} série) : **Un Objet d'art**, pour MM. les officiers d'instruction et officiers-élèves de l'École de Saumur, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur-sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 22 août, avant midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, Paris.

6^e Prix du Chemin de fer (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans et 700 fr. par la Société des Courses. 4,000 fr. et les entrées au premier, 200 francs au second, pour tous chevaux à réclamer pour 7,000 fr. — Entrée : 50 fr. — Poids : 4 ans, 72 kil. ; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 5,000 fr. recevra 2 kil. de décharge ; pour 4,000 fr., 4 kil. ; pour 2,000 fr., 6 kil. En outre, les chevaux de demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. En aucun cas, le poids ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mercredi 16 août, avant midi, 3, rue Royale, Paris.

Lundi 28 août

GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses.

Mardi 29 août.

1^{er} Prix de la Société d'Encouragement (3^e série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 40,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une

course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 64 kil. 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 8 août, à 4 heures du soir, 1 bis, rue Scribe, Paris.

2^e Prix de Saumur (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 150 francs, moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

Engagements le mardi 8 août, à 4 heures du soir.

Publication des poids le mercredi 16 août, à midi.

Déclaration des forfaits le mardi 22 août, à 4 heures du soir, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

3^e Steeple-Chase militaire (1^{re} série) : **Un Objet d'art**, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. — Les chevaux de pur-sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 22 août, avant midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, Paris.

4^e Steeple-Chase militaire (2^e série) : **Un Objet d'art**, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. Les chevaux de pur-sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; de deux steeple-chases, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 22 août, avant midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, Paris.

5^e Course de Hales (handicap) : 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 400 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

Engagements jusqu'au mercredi 16 août, avant midi, 3, rue Royale, Paris.

Publication des poids le jeudi 17 août, à midi.

6^e Prix du Conseil général (steeple-chase handicap) : 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 400 fr., moitié forfait s'il est déclaré. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être, en aucun cas, inférieur à 60 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mercredi 16 août, à midi, 3, rue Royale, Paris.

Publication des poids le jeudi 17 août, à midi.

Déclaration des forfaits jusqu'au jeudi 24 août, à midi.

CONDITIONS GÉNÉRALES. — Les courses de Saumur sont régies par le Code de la Société d'Encouragement et par le règlement de la Société des Steeple-Chases de France.

Pour les commissaires :

G. LE BRECQ, C^{te} DE BELLEGARDE, V^o DE PIOLANT.

Le secrétaire, E. PROUST.

Commission administrative.

Présidents honoraires : M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Colonel commandant l'École de cavalerie, M. le Maire de Saumur.

MM. G. Le Brecq, président ; E. Proust, secrétaire-trésorier ; Ficherit-Château ; P. Bréchinac ; G. Guinebert ; C. Raguideau ; M. Lancement ; Ardouin ; de Bellegarde, commandant, vice-président ; V^o de Piolant, capitaine-instructeur ; L. de Cahouet, capitaine-instructeur.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

La distribution solennelle des prix à l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu

mercredi 2 août, à une heure après midi, sous la présidence de M^{gr} l'Évêque d'Angers.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 30 juillet 1882, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme.

1. La Galère, marche.
2. Cavatine de Rossini.
3. Le Tour du Monde, valse.
4. Les Diamants, fantaisie.
5. Allegro militaire.

TERRIBLE ACCIDENT DE MACHINE.

Un terrible accident est arrivé samedi dernier à la ferme de la Mustière, commune de Coron, canton de Vihiers.

M. Durand, fermier, battait de l'avoine à l'aide d'une machine ; son fils Henri, âgé de 15 ans, conduisait les chevaux qui faisaient marcher cette machine.

Tout d'un coup, sans qu'on pût s'expliquer comment, le bas de son pantalon ayant été saisi, le malheureux jeune homme eut le pied gauche engagé sous l'arbre de couche, la jambe suivit bientôt dans l'engrenage, et quand M. Durand père eut pu arrêter la machine, la jambe était affreusement mutilée jusqu'au haut de la cuisse.

L'amputation a été faite par M. le docteur Mary, de Vihiers, aidé de deux de ses confrères, les docteurs de Martigné-Briand et de Nueil-sous-Passavant.

L'état du jeune Durand paraissait désespéré.

Les officiers supérieurs italiens désignés pour assister à nos grandes manœuvres d'automne arriveront prochainement. Ce sont : le général-major Caccialupi, les colonels Marchesi, de Pierantoni et le major Arinari de Bernezzo.

On annonce le mariage de M. Auguste de Vesins, sous-lieutenant d'infanterie, fils du marquis Alexis de Vesins et de la marquise, née Oudinot de Reggio, avec M^{lle} Elodie de la Mazelière, fille de M. le marquis de la Mazelière et de M^{lle} la marquise, sa veuve, née de Rougé.

LOUDUN.

M. Mayenobe, percepteur des contributions directes à Venizy (Yonne), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Loudun (Vienne), en remplacement de M. Tournoux, nommé receveur particulier à Châtellerault.

LUÇON.

Les courses de Luçon, qui ont eu lieu dimanche dernier, ont occasionné un accident assez grave. Un jockey du nom de Kalley (Alfred), âgé de 29 ans, originaire de Mont-de-Marsan, a fait une chute en franchissant un obstacle dans une course de haies, et s'est fracturé la clavicule droite et enfoncé trois côtes. Il a reçu immédiatement les soins de M. le docteur Choyau. On pense que sa vie n'est pas en danger. (Publicateur.)

Grand-Théâtre d'Angers

Direction G. PELLIN et P. SERIN.

Lundi 31 juillet, à 8 heures.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{me} Sarah BERNHARDT

Ex-sociétaire de la Comédie-Française.

La Dame aux Camélias, Pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas.

M^{me} SARAH BERNHARDT (M^{me} Damala) jouera le rôle de Marguerite Gauthier.

M. Damala, Armand Duval.

M. Dieudonné (du Vaudeville), Duval père.

M^{lle} Mary Jullien (du Gymnase), Olympe.

M^{me} Delessart (des Variétés), Nichette.

Prix des places : Loges, Balcon, Fautouils, 12 fr. — Baignoires, 9 fr. — Stalles d'orchestre, 7 fr. — Secondes de face, 5 fr. — Secondes de côté, Parterre, 4 fr. — Troisièmes, 1 fr. 50. — Quatrièmes, 75 c.

